



AU COURS DU VIAUR

Bulletin n° 13 : août 2009

Bulletin d'information du Contrat de Rivière du Viaur

Le bassin versant du Bouzou, zone témoin pour la protection de l'eau

Le bassin versant du Viaur compte de très nombreux «chevelus», c'est-à-dire de tout petits cours d'eau. Mais ce sont eux qui, comme le dit le proverbe populaire, vont faire les ruisseaux et les rivières, autant en ce qui concerne la qualité que la quantité des eaux. Leur état – bon ou mauvais – influe sur tout le bassin versant à l'origine duquel ils se trouvent.

En ce qui concerne le Viaur, les principaux problèmes rencontrés sont ceux de l'ensablement et de la température de l'eau. Aussi une expérience a-t-elle été lancée sur le bassin versant du Bouzou pour prendre la mesure de l'efficacité d'un travail sur les berges mené avec les agriculteurs, ceux-ci ayant pu bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'Agri-Viaur.

Cette zone était d'autant plus intéressante à étudier que de nombreuses actions d'assainissement y sont menées.

Le principe consiste à réaliser deux états des lieux : un avant le lancement de l'opération, un après.

Actuellement, des travaux sont en cours. L'état des lieux final sera effectué dans un an environ, après deux périodes d'eaux hautes. Les

données qui seront alors rassemblées permettront de savoir si la méthode utilisée est efficace et si elle est suffisante pour obtenir des résultats convaincants.

Un travail similaire est mené sur le secteur de Lalo ; le bassin versant du Cône (secteur de Durenque, La Selve) va également faire l'objet d'un travail similaire dans les années à venir.





Contrat de Rivière Viaur

Agir pour prévenir et mieux faire face

Séгур, zone témoin

O Le bassin versant du Bouzou, sur la commune de Ségur, a été classé zone témoin en ce qui concerne la protection des cours d'eau en 2003.

«*Quand on parle de zone témoin, ça fait toujours réagir*», admet le maire, Hubert Capoulade. «*Mais ici, ça n'a choqué personne parce que nous ne sommes pas dans une région polluée. De plus, du travail avait déjà été fait sur le Viaur et nous avons sur notre territoire une tourbière classée Natura 2000*».

La première étape a consisté à recenser les exploitations agricoles (75 exploitations d'une moyenne de 80 hectares contre 45 hectares en 1973, et une centaine d'agriculteurs) et les pratiques.

Pour Hubert Capoulade et son adjoint, Gérard Sigaud, la commune est, de ce point de vue, intéressante car «*tous les élevages d'animaux y*

sont représentés ainsi que toutes les tailles d'exploitations».

Depuis 2003, le constat a été fait sur Ségur d'une «*évolution de l'agriculture, de plus en plus raisonnée*».

De plus, plusieurs élevages bio ont été créés.

«*Aujourd'hui, on est sensibilisé à la pollution. Dans les années 1970 ou 1980, personne ne pensait à ça*».

Gérard Sigaud, conseiller municipal mais aussi agriculteur, témoigne : «*Je n'oserais même pas dire ce qu'on faisait des huiles de vidange dans les années 1980-1990. Mais il n'y avait pas de système de ramassage. Aujourd'hui, on remet tout dans le bidon, sans que cela soit une contrainte*».

Hubert Capoulade poursuit : «*A cette époque-là, on couvrait les ensilages avec des pneus qu'on faisait venir par semi-remorques de Clermont-*

Ferrand. Aujourd'hui, on doit payer pour se débarrasser des pneus. On a assisté à une ré-organisation complète de l'activité».

A cette époque-là aussi, «*à grands coups de subventions*», on a recalibré les cours d'eau, drainé et

“Aujourd'hui, on est sensibilisé à la pollution. Dans les années 1970 à 1980, personne ne pensait à ça.”

asséché, en accentuant les caractéristiques naturelles. Ainsi en est-il des sources du Bouzou alors que, comme le souligne Gérard Sigaud, ce ruisseau «*a alimenté les populations toute une vie. Aujourd'hui, il y a des périodes où on ne ferait même pas boire une vache et d'autres où on alimenterait Rodez*».



*De gauche à droite :
Aurélien Galibert
(technicien SPANC),
Gérard Sigaud
(Adjoint à la mairie de Ségur),
Pierre Durand
(technicien Contrat Rivière Viaur).*



Contrat de Rivière Viaur

Agir pour prévenir et mieux faire face

Nicolas Guitard «J'ai viré complètement»

L Nicolas Guitard est exploitant agricole à Nayrolles. Il a pris la succession de ses parents voilà une dizaine d'années.

«Quand je suis arrivé, j'ai développé la structure, augmenté le nombre d'animaux».

Puis, poursuit-il, *«j'ai raisonné par rapport à l'herbe, aux cultures. Et je me suis aperçu qu'avec dix vaches de moins, je vivais aussi bien».*

Il a alors, comme il le dit, *«viré complètement. J'ai fait cette démarche petit à petit. Et aujourd'hui, je vois les choses complètement autrement».*

Valorisation des fumiers, cultures pérennes... Nicolas Guitard, à la tête d'un troupeau bovin viande de quelque 80 mères, est actuellement en période de reconversion à l'agriculture biologique. Pas très confortable financièrement, souligne-t-il ; *«en revanche, dit-il, on travaille dans un autre esprit, en regardant la terre, la plante, l'animal. Quand je me suis installé, on ne voyait pas tout ça».*

Il poursuit : *«Je faisais partie, sans le vouloir, de ceux qui avaient un peu de tout qui partait dans le cours d'eau. Le déclic, ce fut quand on a fait les mises aux normes».*

Lorsque le Contrat de rivière du Viaur et la Chambre d'agriculture ont lancé la démarche autour du Bouzou pour limiter les risques d'érosion, Nicolas Guitard a été preneur.

«Avec notre manière de labourer, c'est la terre principale, la plus riche qui partait».

Pour éviter ce phénomène, Nicolas Guitard a commencé par le semis direct mais il s'est rendu compte que

“Je me suis aperçu qu'avec dix vaches de moins, je vivais aussi bien”

cela ne donnait pas partout des résultats satisfaisants. Aujourd'hui, il privilégie la manière de labourer : pas dans le sens de la pente d'une part, et en alternance annuelle avec le semis direct.

«J'ai modifié ma manière de semer : je ne le fais plus perpendiculairement à la pente».



Exemple d'érosion sur parcelle.

Quant aux parcelles dont la déclivité est trop forte, il choisit de les laisser en prairie, ce qui est tout à fait envisageable dans le cadre d'une agriculture moins intensive.

Sur cet aspect-là, Nicolas Guitard est donc satisfait de l'accompagnement dont il a bénéficié.



Clôtures et plantations

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Assainissement Collectif et individuel

Les agriculteurs ne sont pas les seuls qui doivent modifier leurs pratiques pour préserver la ressource en eau. Ainsi, l'assainissement est au cœur de la démarche.

Si le bourg de Ségur est en assainissement collectif, il reste à réaliser la station d'épuration. L'appel d'offre des travaux va être lancé. Pour 260 équivalents-habitants, il en coûtera à la commune entre 130 000 et 140 000 euros au moins, soit environ 30% du montant global de l'opération.

«On avait prévu les quatre villages de la commune en collectif, remarque M. Capoulade, mais on verra», le coût étant assez dissuasif.

Un diagnostic a été effectué à Saint-Julien-de-Fayret par Aurélien Galibert, technicien assainissement de la communauté de communes de Lévézou-Pareloup : aucune habitation n'est aux normes. Mais il a constaté *«une prise de conscience»* et les propriétaires s'informent sur les différents systèmes pour lesquels ils peuvent opter, la date buttoir pour la mise en conformité étant 2012.



Contrat de Rivière Viaur

Point de vue

Arnaud VIALA, conseiller général de Vézins

Je crois qu'il y a une prise de conscience, des particuliers comme des élus, de la nécessité de préserver la ressource en eau et l'environnement. La démarche qui consiste

à partir du cours d'eau, celui que les gens voient et aiment, est très pédagogique. Je sens que cette préoccupation est au cœur de beaucoup de gens. Mais on est aussi face à des problématiques

inextricables de budget, deux des enjeux majeurs étant la diminution de la ressource en eau et l'assainissement. A ses yeux, «les élus doivent être des catalyseurs».

Ils témoignent

Jean-Marie BERNARD Fayret

Jean-Marie Bernad élève des bovins viande (130 mères) à Fayret sur 230 hectares. D'abord en classe prépa vétérinaire, il est ensuite revenu vers le métier de paysan, doté d'une bonne connaissance du milieu naturel dans lequel il allait travailler. Sur ses terres, il a trouvé une tourbière, celle de Saint-Julien-de-Fayret.

«J'ai maintenu ce qui était», dit-il.

Mais maintenir ce qui est signifie agir, en faisant brouter les bêtes sur cette zone.

«Le pâturage doit être assez important pour que les graminées soient mangées, que les ligneux ne s'installent pas car ils assèchent la tourbe».

Il ajoute que ce n'est toutefois qu'un «pâturage d'appoint pour l'été et les années sèches. De plus, poursuit-il, je n'avais pas besoin de cette surface», ni de celle couverte par les autres zones humides qui se trouvent sur son exploitation.

«Il est important de les maintenir, estime-t-il, sinon, on perd de nombreux insectes et surtout des batraciens qui ont beaucoup régressé. Leur niche écologique est très restreinte».

Ces zones humides jouent aussi un rôle extrêmement important pour la qualité comme pour la quantité des eaux. Ce sont en effet de véritables filtres et elles permettent de réguler les débits des cours d'eau.

Jean-Marie Bernad nuance toutefois ses propos de cette remarque : «Il faut dire que le drainage a permis le développement du Lévézou. Les hommes sont là, aussi. Mais il y a de la place pour tous».

Cédric VALETTE Saint-Julien-de-Fayret

«Le Contrat de rivière du Viaur a débroussaillé et nettoyé le Bouzou puis a proposé d'aménager les bords du ruisseau en clôturant tout en conservant des points d'abreuvement. Ils ont fait du bon travail. Nous n'avons rien eu à prendre en charge. Les animaux ne souilleront plus le cours d'eau et boiront de l'eau propre. De plus, ils ne démoliront plus les berges».

Vincent LAUR Matefan

«Nous avons été sollicités par le Contrat de rivière du Viaur pour la pose de clôtures afin d'empêcher les animaux de souiller le ruisseau. Des zones précises d'abreuvement ont été aménagées. De plus, des plantations ont été faites pour stabiliser les berges, surtout dans les courbes où l'érosion est plus forte. Nous sommes en agriculture bio ; nous élevons des porcs et prenons des bovins en pension. Nous sommes assez sensibles à tous les problèmes de pollution».



La chambre d'agriculture fortement impliquée

Benoît Delmas intervient sur les sujets de la gestion des effluents et de la fertilisation pour la chambre d'agriculture. Celle-ci, dit-il, «accompagne les agriculteurs sur ces thèmes depuis longtemps».

Ferti-Ségala fut une première étape, suivie d'Agri-Viaur sur l'ensemble du bassin versant, lancé en 2002-2003.

«Le bassin versant du Viaur est classé zone vulnérable, ce qui soumet les agriculteurs à des obligations. Mais on a anticipé, en travaillant en amont notamment sur les nitrates».

La mise aux normes des bâtiments et la fertilisation azotée sont deux des gros dossiers de formation, théorique et sur le terrain, au cours de rencontres «au coin des champs». Un travail qui a été fait en lien étroit avec la fédération départementale des CUMA.

«Il y a eu une grosse évolution des pratiques en dix ou quinze ans» témoigne Benoît Delmas.

Aujourd'hui, la chambre d'agriculture fait porter son effort sur l'introduction des légumineuses dans les cultures «qui permettent de limiter les apports en azote».

Avec la participation de :



ET DES COMMUNES DU BASSIN DU VIAUR

Conception et réalisation :

Syndicat mixte du bassin versant du Viaur,
Place de l'hôtel de ville, 12 800, Naucelle.
Tél. 05 65 71 12 64.

Email : karine.lacam@wanadoo.fr

Site internet : <http://riviere-viaur.com>

Graphi Imprimeur - 12450 La Primaube - 09070061